

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 998 2500
Désignation : Bain de dorure prêt à l'emploi GP204, Or jaune, Heimerle Meule, 1 litre (5 g d'or)
Utilisation : Bain galvanique

Identification de la Société :

Raison Sociale:	Cookson-CLAL
Adresse siège social :	5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone:	0800 878 202
E-mail:	qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

· **Code du produit:**

86902500 = 5,0g Au/l

81020417 = 5,0g Au/l, 1 l

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Non approuvé pour les consommateurs privés.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Bain galvanique

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Heimerle + Meule GmbH

Dennigstrasse 16

D-75179 Pforzheim

Telefon +49 (0) 7231 940-0

Telefax +49 (0) 7231 940-2199

www.heimerle-meule.com

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt

Département BASU - Construction / Sécurité au travail / Environnement

sds@heimerle-meule.com

IATA - 24h Emergency Contact -

IATA - Contact d'urgence 24h -

(Numéro d'urgence des marchandises dangereuses)

+49 172 739 6970

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

FRANCE

Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires

de Strasbourg

BP 426

67091 Strasbourg Cedex

+33 (3) 883 737 37

BELGIEN

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

BELGIEN, LUXEMBURG in Deutsch

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, +49 (0)761 19240 (24 h)

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3

H331 Toxique par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS06



GHS08

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dicyanoaurate de potassium

di(acétate) de cobalt

- Mentions de danger

H331 Toxique par inhalation.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH208 Contient dicyanoaurate de potassium, di(acétate) de cobalt. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 2)

- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- Pictogrammes de danger



GHS06



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dicyanoaurate de potassium
di(acétate) de cobalt
- **Mentions de danger**
H331 Toxique par inhalation.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 RTECS: GE 7350000	acide citrique ! Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 13967-50-5 EINECS: 237-748-4 Reg.nr.: 01-2120130777-52	dicyanoaurate de potassium ! Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 2, H330 ! Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318 ! Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ! Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,5- <1%
CAS: 6147-53-1 EINECS: 200-755-8 Numéro index: 027-006-00-6	di(acétate) de cobalt ! Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350i; Repr. 1B, H360F ! Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ! Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Carc. 1B; H350: C ≥ 0,01 %	0,1- <0,25%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 3)

· SVHC

CAS: 6147-53-1 di(acétate) de cobalt

· Indications complémentaires:

Le cyanure double d'or et de potassium - $K[Au(CN)_2]$ - qui est appliqué dans la préparation est fort complexé et pH-amortisseurable.

Une libération du cyanide contenue là-dedans (une formation de très dangereux acide cyanhydrique (HCN)) est seulement possible par l'adduction de très énormes quantités des acides concentrés.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Empoisonnement cyanure

Cyanose

· **Indications destinées au médecin:** Empoisonnement cyanure

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.



Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 4)

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Ne transvaser et ne manipuler le produit qu'en système fermé.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas nettoyer à sec les objets et les sols recouverts de poussière mais les laver à fond à grande eau.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:** 6.1 D

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 13967-50-5 dicyanoaurate de potassium

VLEP (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ en CN
MAK (Allemagne)	Valeur à long terme: 2E mg/m ³ als CN

· Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

MAK (Allemagne): MAK- und BAT-Liste

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Selon la directive CE 89/686/CEE

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Attention: Les appareils de filtrage / les filtres ne protègent que pendant une courte durée. Ils ne doivent être utilisés qu'exceptionnellement pour combattre les fuites et l'incendie, lorsque de petites quantités de (matière) ont été libérées.

selon la norme EN 14387

selon la norme EN 143

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre combiné B-P3

· Protection des mains:

Gants résistant aux acides

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.



Gants de protection

selon la norme EN 374

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Sensibilisation possible par les composants dans les matériaux des gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 6)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Avant de travailler avec des gants, il est conseillé d'appliquer des produits de protection de la peau contenant du tannin afin d'éviter un ramollissement de la peau causé par la transpiration.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,65$ mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,65$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 3).

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 3$

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

selon la norme EN 166

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Brun-roux

· **Odeur:** Fruitée

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH à 20°C:** 4

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100°C

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 7)

Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20°C:	1,08 g/cm ³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz très toxiques.
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Les acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Toxique par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	3.946 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	6,8 mg/l

CAS: 77-92-9 acide citrique

Oral	LD50	6.730 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 13967-50-5 dicyanoaurate de potassium

Oral	LD50	29 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,05 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 8)

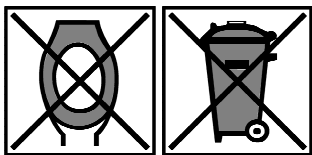
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer par inhalation.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
-
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

- **Code déchet:**
L'attribution des codes de déchets / déchets appellations EWC est fait selon l'industrie et des processus spécifiques
- **Catalogue européen des déchets**
Il n'y a pas des conventions uniques pour la gestion des déchets des produits chimiques dans des états membres de l'union européenne. Généralement l'ordure des produits chimiques sont considérées comme déchets spéciales.

La collecte et traitement des ordures est réglementée dans des états membres de l'union européenne par des lois conformes. Nous vous demandons de contacter d'autorité compétente responsable ou d'entreprise d

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 9)

l'élimination des déchets

11 00 00	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX
11 01 00	déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodi
11 01 98*	autres déchets contenant des substances dangereuses
HP6	Toxicité aiguë
HP7	Cancérogène
HP12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages contenant la pollution nuisible ou des restes produits pollués doivent être tenus comme le produit.

Les emballages qui sont libérés des restes produits doivent être amenés à la exploitation; seulement dans le cas qu'un système collectif correspondant n'existe pas, ils peuvent être gérés comme des ordures.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1935

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**UN1935 CYANURE EN SOLUTION, N.S.A.
(dicyanoaurate de potassium)· **IMDG, IATA**

CYANIDE SOLUTION, N.O.S. (Potassium dicyanoaurate)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR, IMDG, IATA**· **Classe**

6.1 Matières toxiques.

· **Étiquette**

6.1

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**· **Marine Polluant:**

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières toxiques.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 60· **No EMS:**

F-A,S-A

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 10)

· Segregation groups	Cyanides
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· IATA	
· Remarques:	Contact d'urgence 24h - (Numéro d'urgence des marchandises dangereuses) +49 172 739 6970
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1935 CYANURE EN SOLUTION, N.S.A. (DICYANOATE DE POTASSIUM), 6.1, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil

· <i>TSCA(Toxic Substance Control Act)</i>		
CAS: 77-92-9	acide citrique	
CAS: 13967-50-5	dicyanoaurate de potassium	
· <i>GADSL - Global Automotive Declarable Substance List</i>		
CAS: 6147-53-1	di(acétate) de cobalt	D(FI)

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 11)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**
- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérogène groupe III (dangereuse).
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.
- **Classe de pollution des eaux: .**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction -**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 6147-53-1 | di(acétate) de cobalt

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Raisons pour le changement**
S'il s'avère nécessaire, ces fichiers de données de sécurité seront révisés, et mis en conformité selon la réglementation en vigueur.

La version actuelle est mise à votre disposition sur internet sous l'adress www.heimerle-meule.com

- **Phrases importantes**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt
Département BASU - Construction / Sécurité au travail / Environnement

sds@heimerle-meule.com

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 19.11.2020

Numéro de version 2

Révision: _____ 19.11.2020

Nom du produit: Gold plating bath GP 204, 5,0g Au/l
Goldplattierbad GP 204, 5,0g Au/l

(suite de la page 12)

· **Contact:**

Herr Thomas Knuth
 Knuth@heimerle-meule.com
 sds@heimerle-meule.com

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

AwSV: Ordonnance sur les installations de traitement des substances polluantes dans l'eau (réglementation allemande).

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses (réglementation allemande)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**